AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

AMF

222C0216
FR0011981968-FS0046

26 janvier 2022

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

WORLDLINE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 26 janvier 2022, la société Harris Associates L.P.[1] (1209 N Orange St, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds et de clients sous gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 21 janvier 2022, le seuil de 5% des droits de vote de la société WORLDLINE et détenir, pour le compte desdits fonds et clients, 16 043 595 actions WORLDLINE représentant autant de droits de vote, soit 5,72% du capital et 5,05% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions WORLDLINE sur le marché.

---

[1] Contrôlée par la société Natixis Investment Managers, L.P., elle-même contrôlée par la société Natixis. Harris Associates L.P. exerce les droits de vote indépendamment de Natixis Investment Managers, L.P. et ses filiales, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

[2] Sur la base d'un capital composé de 280 484 817 actions représentant 317 952 770 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.